Schola Europaea / Bureau du Secrétaire Général des Écoles européennes

A l'attention de

CONSEIL SUPERIEUR DES ÉCOLES EUROPÉENNES, Chefs de Délégation
CONSEIL D'INSPECTION SECONDAIRE
DIRECTEURS et DIRECTEURS ADJOINTS des Écoles Européennes (É.E) et Écoles Européennes Agréées (É.E.A)
Représentations des ENSEIGNANTS des Écoles Européennes (ISTC) et des Écoles Européennes Agréées
Représentations des ÉLÈVES des Écoles Européennes (CoSUP) et des Écoles Européennes Agréées (CoSEEA)
Représentations des PARENTS des Écoles Européennes (INTERPARENTS) et des Écoles Européennes Agréées (CAPEEA)

Bruxelles, 29 juin 2021
2021-06-LD-35-fr MDC/AB/ER/cd
Transmis par courriel

Objet : Décision relative à la session 2021 du Baccalauréat européen (B.E)
Notes finales du Baccalauréat européen 2021

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux dispositions du rapport 2021-03-D-38-fr-2 "Task Force sur la 'Préparation du Baccalauréat européen 2021'", prévoyant que "*Après la fin de la session du B.E, une brève communication écrite résumant l'évolution de la session et les mesures prises sera envoyée au Conseil d'inspection, au Conseil supérieur et aux membres de la TF, pour une information actualisée*", nous vous informons que les notes finales de la session 2021 du Baccalauréat européen ne seront pas soumises à un processus de modération.

En accord avec les rapports

- 2020-10-D-74-fr-2
  TASK FORCE "Préparation de la session 2021 du Baccalauréat européen" - "LIGNES DIRECTRICES pour la session 2021 du Baccalauréat", approuvés par le Conseil supérieur de décembre 2020.

et

- 2021-03-D-38-fr-2
  RAPPORT de la TASK FORCE "Préparation du Baccalauréat européen 2021", approuvé par le Conseil supérieur d'avril 2021, avalisé par la Présidente de la session 2021 du Baccalauréat européen, Prof. Marie-Danièle CAMPION.

Attendu que

- toutes les Écoles européennes et européennes agréées ont pu organiser toutes les épreuves écrites sur site et qu'aucune épreuve n'a été annulée,

- les notes finales de la session 2021 du B.E ont été examinées et qu'aucune divergence statistiquement pertinente n'a été observée par rapport aux précédentes sessions régulières du B.E (2019 et antérieures),

suivant les avis, en consultation préalable, du Conseil d'Inspection du cycle secondaire et de la TASK FORCE "Préparation du Baccalauréat européen session 2021" Noyau et organe consultatif,

la Présidente de la session 2021 du Baccalauréat Européen, Prof. Marie-Danièle CAMPION, a décidé de ne pas appliquer de modération sur les notes finales de la session 2021 du B.E.

En conséquence, nous sommes en mesure de confirmer que les notes finales du B.E 2021 ont été calculées en appliquant la formule suivante, comme convenu précédemment par le Conseil supérieur :

Note C 50% (20%A + 30%B) + 35%E + 15%O, dans laquelle O reproduit la note finale A.

C : note préliminaire
A : note de classe
B : note du Pré-Baccalauréat
E : note des épreuves écrites
O : note des épreuves orales

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter l'Unité Baccalauréat européen du Bureau du Secrétaire général des Écoles européennes (courriel : es-baccalaureate@eursc.eu).

Nous vous remercions d'avance pour votre attention et souhaitons un franc succès aux candidats de la session 2021 du Baccalauréat européen.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.





Andreas BECKMANN

Secrétaire Général adjoint
des Écoles européennes

Prof. Marie-Danièle CAMPION

Présidente du Jury de la session 2021 du Baccalauréat Européen

Copie à :
Monsieur Jean-Pierre GROSSET-BOURBANGE, Président du Conseil d'Inspection Secondaire
Monsieur Emmanuel de TOURNEMIRE, Co-Président du Conseil d'Inspection Secondaire
Mesdames et Messieurs les Membres de la TASK FORCE « Préparation de la session 2021 du Baccalauréat européen » – « LIGNES DIRECTRICES pour la session 2021 du Baccalauréat »
Monsieur Giancarlo MARCHEGGIANO, Secrétaire Général des Écoles Européennes
Madame Ewa RUDOMINO, Cheffe de l'Unité Baccalauréat européen